

Des élections municipales multipartites eurent lieu en septembre 1995. Les observateurs ont fait ressortir l'esprit de participation de la population et ont souligné que cette expérience constituait un progrès. Les partis politiques ont même pu bénéficier d'une ambiance générale de liberté et de libre expression durant la campagne électorale. Malheureusement, le scrutin fut entaché d'irrégularités: l'opposition fit une percée importante mais estime avoir été lésée de la victoire. De plus, la répression a repris de plus belle, forçant plusieurs opposants à l'exil.

Des élections présidentielles anticipées ont eu lieu le 25 février 1996; encore une fois sans qu'aucun mécanisme ne soit en place pour assurer la neutralité du processus électoral. Amnistie Internationale rapportait qu'à la veille de ces élections, de nombreux opposants politiques étaient incarcérés et torturés. Aucun des chefs des partis d'opposition légitimes acceptèrent l'invitation du président Obiang Nguema de participer au nouveau gouvernement d'union nationale annoncé le 8 avril, ces derniers alléguant que le président avait refusé de considérer leurs demandes minimales relatives à la libéralisation de l'environnement politique. En août, le régime convoqua les partis à un dialogue mais aucune résolution concrète ne fut adoptée. Toutefois, selon certains chefs de l'opposition dont Severo Moto du PPGE, le régime fait preuve de plus de latitude en permettant par exemple à l'opposition de se déplacer librement à travers le pays et vers l'étranger et en faisant des efforts de rapprochement avec Madrid. D'autres signes positifs d'ouverture et de dialogue pointerait à l'horizon.

La Commission des Droits de l'Homme a ouvertement critiqué les autorités équato-guinéennes en 1992 et en 1993 a adopté à l'unanimité une résolution nommant un Rapporteur spécial. Ce dernier, Alejandro Artucio, faisait état, en avril 1996, d'abus et d'irrégularités soulignant en particulier la conduite inacceptable de l'élection présidentielle qu'il n'avait pu observer. Le 23 avril 1996, la Commission a adopté, par consensus, une résolution qui a exprimé sa préoccupation de la situation des droits de la personne en Guinée équatoriale, et a renouvelé le mandat du Rapporteur spécial.

Évidemment le gouvernement de la Guinée Équatoriale continue à s'opposer à toute ingérence extérieure qu'il juge inacceptable et qui porte atteinte à sa souveraineté. Il sera monté plusieurs fois au créneau au cours de 1996 que ce soit devant la Commission des Droits de l'Homme ou la presse internationale, pour défendre ses agissements et accuser l'opposition et les pays occidentaux de calomnier le régime d'Obiang Nguema.

Position du Canada

Le Canada reconnaît la Guinée Équatoriale depuis son indépendance en 1968 mais ses relations avec ce pays sont très limitées. Néanmoins, le Canada s'inquiète des violations persistantes des droits de la personne en Guinée Équatoriale. Les représentants du Canada n'ont de cesse de soulever cette question auprès des autorités équato-guinéennes; leur demandant d'adopter des mesures permettant le retour des réfugiés politiques, de traduire les responsables des violations devant les tribunaux, et de respecter toutes ses obligations internationales afin qu'un État de droit puisse être instauré en Guinée Équatoriale.